



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd. de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 49, F +41 26 305 15 59
www.fr.ch/enfance-jeunesse

Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

Rapport d'activité 2020

Sous la conduite de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action «Je participe!» adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom. Durant l'année 2020, suite à la pandémie de coronavirus, le BPEJ a été l'interlocuteur des acteurs professionnels et bénévoles travaillant dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse pour la mise en œuvre des mesures fédérales et cantonales et des plans de protection lors d'activités extrascolaires avec des enfants et des jeunes.

1. Impact de la pandémie de coronavirus sur les droits des enfants et des jeunes et sur les activités de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Activités en famille à faire à la maison

Dès l'annonce du semi-confinement en mars 2020, le BPEJ s'est engagé pour proposer aux enfants et aux familles des activités à faire à la maison. Il a fait l'inventaire des différentes ressources qu'il a mis à disposition des familles fribourgeoises sur le site internet de l'Etat de Fribourg sous le nom de [«Covid-19: Trucs & astuces pour toute la famille»](#).

Plans de protection pour les activités de jeunesse extrascolaires

Les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont été très actives, dès l'annonce de semi-confinement, pour coordonner les démarches entre les différents acteurs du terrain, le Service cantonal du Sport (SSpo), l'Organe cantonal de conduite (OCC), les Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse des cantons latins, la Conférence intercantonale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral du Sport (OFSp). Cet intense travail de coordination a permis d'appliquer rapidement sur le terrain les mesures fédérales et cantonales de semi-confinement, puis de déconfinement graduel, ainsi que de favoriser l'élaboration de plans de protection nationaux valables pour l'ensemble des activités extrascolaires à la journée et pour les camps de vacances. Le BPEJ a créé une page internet «COVID-19: activités enfance et jeunesse et coronavirus » l'a régulièrement mise à jour avec des informations actualisées.

Recommandations de la CEJ à l'intention du Conseil d'Etat

La Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse s'est penchée, lors de ses séances de juin et de décembre 2020, sur l'impact de la pandémie sur le bien-être, le bon développement des enfants et des jeunes et le respect de leurs droits. En se référant à différentes études et sondages effectués par des instituts universitaires suisses, en se basant sur les réflexions de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ), celles du Comité de l'ONU des droits de l'enfant, sur les témoignages des experts de la CEJ et sur les nombreux faits rapportés par les différents acteurs du terrain, la CEJ, en tant que commission consultative du Conseil d'Etat, a décidé de rendre compte des conséquences de cette situation sur le domaine de l'enfance et de la jeunesse en rédigeant un document de réflexions débouchant sur quelques recommandations à l'intention du Conseil d'Etat.

Dans ses réflexions, la CEJ a également tenu compte des conclusions de la Plateforme Encouragement Précoce (EP)¹ qui réunit des acteurs étatiques, associatifs et universitaires actifs dans le domaine de la petite enfance. Celle-ci a consacré sa séance de mai 2020 au thème de la pandémie et de ses conséquences, d'une part pour les (petits) enfants et leur parents ou personnes de référence, et d'autre part pour les acteurs actifs dans le domaine de la petite enfance. La rencontre a permis d'échanger sur la situation actuelle, de mettre le focus sur des expériences particulières vécues par les membres de la Plateforme et de discuter des nouveaux besoins et des défis à relever durant cette période de crise. Une synthèse des discussions a été rédigée mettant en évidence les observations et les préoccupations en lien avec l'encouragement précoce. Elle a été remise à la CEJ afin d'en tirer des enseignements pour le domaine de la petite enfance et de prendre des mesures correspondantes. En particulier, il est devenu évident suite à ses réflexions, que la nouvelle réalité du COVID-19 doit impérativement être intégrée comme nouvelle dimension dans le futur Concept cantonal d'encouragement précoce.

2. Plan d'action cantonal «Je participe!» 2018-2021

Pour la troisième année consécutive, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) a mis en œuvre les mesures du plan d'action cantonal «Je participe!» 2018-2021 adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017, en particulier celles touchant à la mise en œuvre de l'objectif transversal: «Développer la politique globale».

Les Happy Events de la politique de l'enfance et de la jeunesse

Après avoir réuni en septembre 2019 plus de 260 acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse dans le Bois de Moncor à Villars-sur-Glâne, sur le thème des droits de l'enfant dans la petite enfance, le focus a été mis en 2020 sur des rencontres plus réduites, bilingues et dans différentes communes du canton, avec les acteurs communaux responsables de cette politique, dans le but de soutenir et d'orienter les communes dans la mise sur pied de leur politique de l'enfance et de la jeunesse. Le BPEJ a dès lors mis sur pied un cycle d'événements sous le nom des [«Happy Events de la politique de l'enfance et de la jeunesse»](#). Toujours dans le respect des normes sanitaires, trois

¹ La Plateforme Encouragement précoce (EP) est interdirectionnelle et assure une coordination optimale entre les différents services de l'Etat concernés du thème transversal de l'encouragement précoce. Elle a été mise en place en janvier 2019 sous le pilotage conjoint du BPEJ, responsable de la politique générale de l'enfance et de la jeunesse, et du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de lutte contre le racisme (IMR) dont le domaine «petite enfance» est axe fort du Programme d'intégration cantonal (PIC). Cette plateforme a comme mission de développer un concept cantonal d'encouragement précoce sous l'égide de la CEJ.

Happy Events ont pu être organisés en mars, juin et novembre 2020 sur des sujets choisis par les communes elles-mêmes: comment développer une politique globale enfance&jeunesse ? Comment identifier les besoins des enfants et des jeunes ? Comment accompagner les enfants et les jeunes dans la découverte des écrans ? Le format reste à chaque fois le même: après une brève présentation faite par un-e expert-e sur le thème de la soirée, la part belle est faite aux échanges et aux partages de savoirs entre communes en vue de dégager des solutions concrètes.

En novembre toujours, en collaboration avec l'Association suisse de l'animation en milieu ouvert (AFAJ), le BPEJ a proposé aux communes une formation par visio-conférence à l'outil Quali-tool de manière à familiariser les acteurs du domaine avec l'utilisation de cet outil de planification, de gestion de projets et d'évaluation.

Ainsi, le BPEJ a mis en œuvre de manière très concrète et efficace la mesure 0.1.2 du Plan d'action «Je participe!», à savoir apporter aux communes fribourgeoises un soutien méthodologique à la mise en place de leur politique locale ou régionale.

Encouragement précoce

Les travaux concernant la mesure «0.1.5 Lancement d'une réflexion coordonnée à propos d'un concept cantonal d'encouragement» continuent comme prévu. La Plateforme Encouragement Précoce garantit la collaboration entre les différents acteurs et représente le moyen nécessaire et adéquat pour établir un futur Concept cantonal d'encouragement précoce sur une base intersectorielle, participative et coordonnée.

Evaluation du Plan d'action «Je participe!» 2018-2021

Dans la perspective de la fin de la législature et de l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la période 2022-2026, le [Plan d'action «Je participe!» 2018-2021 doit être évalué](#) (mesure 0.4.2 Evaluation de la stratégie cantonale). Etant donné que ce plan d'action a été élaboré avec la participation des acteurs concernés ainsi que celle des enfants et des jeunes du canton, son évaluation doit elle aussi être participative. Pour ce faire, le BPEJ a créé un questionnaire en ligne ouvert à toutes les parties intéressées entre les mois de septembre et décembre 2020. Les 73 mesures du Plan d'action seront analysées sous deux angles: d'une part, selon l'état d'avancement de leur mise en œuvre et, d'autre part, en fonction des besoins exprimés et des nouvelles propositions faites par les acteurs du terrain. L'évaluation est complétée par un sondage auprès de plus de 1000 élèves de 6H et 10H et par une étude exploratoire auprès d'enfants de moins de 6 ans de manière à respecter le droit des enfants de s'exprimer et d'être entendus sur les politiques qui les concernent.

Sondage auprès de plus de 1000 enfants et adolescent-e-s de 6H et 10H

Réalisé une première fois en 2015, un sondage a été lancé pour la seconde fois par le BPEJ en automne 2020 auprès de plus de 1000 élèves du canton de Fribourg. Avec ce sondage, le BPEJ met en œuvre trois mesures du Plan d'action «Je participe!» : «0.3.1 Organisation d'événements de sensibilisation aux droits de l'enfant» ; «0.4.2 Evaluation de la stratégie cantonale» et «2.5.6 Recensement des besoins et des aspirations des enfants et des jeunes».

Le but du sondage est de recenser les opinions des enfants et des jeunes de 6H et 10H sur différents thèmes qui les concernent au premier chef comme les opportunités de prendre part à des activités extrascolaires, leurs possibilités de participation dans la famille, la commune ou à l'école, ou encore

leur sentiment de confiance dans leur entourage. Nouvellement cette année, des questions liées à l'utilisation des médias numériques et à leur projection dans l'avenir ont été ajoutées. De telles données, recueillies tous les 5 ans, permettent de faire une analyse longitudinale de l'évolution du bien-être et des besoins des enfants et des jeunes du canton de Fribourg et d'évaluer si les mesures du Plan d'action «Je participe!» 2018-2021 sont adéquates avec les besoins exprimés.

Avec le soutien de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), le questionnaire a été transmis à 719 élèves de 10H des CO francophones et germanophones et à 684 élèves des classes de 6H francophones et germanophone du canton. Afin de laisser le choix du support, une version papier et une version électronique ont été transmises à l'ensemble des enseignant-e-s. Les résultats du sondage seront disponibles à la fin du premier semestre 2021.

Etude qualitative auprès d'enfants de moins de 6 ans

En parallèle au sondage effectué auprès d'enfants et de jeunes âgés de 10 et 14 ans, le BPEJ a mis en place une collaboration avec le Centre Universitaire de Fribourg pour l'Education de la Petite Enfance (ZeFF) dans le but de réaliser une étude qualitative auprès d'enfants de moins de 6 ans. Le mandat a été donné au ZeFF en fonction de ses compétences et de son expérience spécifique en matière de méthodologie et d'approche adaptée aux petits enfants. Parmi cinq propositions de recherche d'ampleur plus ou moins importante, le BPEJ a opté, en accord avec la CEJ, pour une première recherche de type exploratoire qu'il finance à hauteur de 20 000 francs.

L'enquête qualitative doit permettre de recueillir la perspective des tout-petits, un public-cible souvent négligé lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le droit de l'enfant de s'exprimer et d'être entendu. Cette première étude contribuera à combler cette lacune. La vie au quotidien des petits enfants entre 0 et 6 ans, leur qualité de vie et leurs besoins et possibilités de prendre part aux décisions dans leurs différents lieux de vie sont au centre de cette recherche exploratoire dont le but est de reconstruire le sentiment subjectif de bien-être des plus jeunes enfants et de mieux comprendre leur appréciation en ce qui concerne leur capacité à exercer leur libre-arbitre et leur droit à la participation que ce soit en crèche, à l'école enfantine, mais aussi à la maison et dans différents autres lieux et espaces publics.

Le ZeFF effectue environ 12 interviews qualitatifs ouverts et non-structurés à l'aide de divers outils qui favorisent une approche ludique et adaptée à l'âge et au développement des jeunes enfants. Afin de disposer d'un échantillonnage aussi hétérogène que possible, plusieurs critères ont été définis (densité de l'offre sur le lieu de résidence, région linguistique, langue maternelle des enfants ainsi que différentes structures d'accueil). A la fin de l'année 2020, 4 entretiens ont déjà été menés. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de COVID-19, il a fallu adapter le calendrier de la recherche et reporter la date de reddition du rapport final pour le mois d'avril 2021. Malgré ce report, les résultats de l'étude pourront être pris en compte pour l'élaboration du futur Plan d'action «Je participe!» 2022-2026 tout comme pour la rédaction du futur Concept cantonal d'encouragement précoce.

3. Subvention cantonale enfance et jeunesse

La loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit d'octroyer des aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes et soutenus par les communes². En 2020, sur 19 projets déposés, 18 projets ont été soutenus par la subvention enfance et jeunesse pour un montant total de 190'000 francs. Parmi ces projets, 5 projets sont francophones, 6 sont germanophones et 7 sont bilingues.

Soutien aux communes de Villars-sur-Glâne, Bulle et à la région de Morat

La nouvelle orientation voulue par la stratégie «Je participe!» a continué son déploiement au cours de l'année 2020 avec un soutien affirmé aux projets de développement des politiques communales ou régionales. Ainsi, Villars-sur Glâne a reçu un soutien sur trois ans pour ancrer le travail social de rue dans la commune. La commune de Bulle a été soutenue pour deux ans pour la réalisation de son projet de développement évolutif et participatif de la politique globale de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Dix communes de la région de *Murten* ont été soutenues pour une durée de trois ans pour leur projet de régionalisation de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Soutien aux activités d'été

En raison de la situation particulière liée à la pandémie de Covid-19, la Direction de la Santé et des Affaires sociales (DSAS) a décidé, en réponse à une question déposée au Grand Conseil, d'attribuer une somme de 30 000 francs sur la subvention enfance-jeunesse pour le soutien aux activités estivales. Sur dix projets déposés, neuf ont été soutenus pour un montant de 8691 francs.

La liste exhaustive des projets soutenus se trouve sur la page [«Subvention enfance-jeunesse: soutien aux projets communaux»](#) du site internet de l'Etat de Fribourg.

4. Programme cantonal FriTime

FriTime est un programme cantonal de promotion des activités de jeunesse extrascolaires dans les communes. L'association cantonale FriTime a été créée en 2013 conjointement par le Service de l'enfance et la jeunesse, le Service de la santé publique et le SSpo. Elle propose un soutien aux communes pour la mise en place d'activités de jeunesse extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes de la commune. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation des activités.

Depuis 7 ans, l'association FriTime a soutenu 21 communes fribourgeoises dans 6 districts, pour organiser plus de deux cents activités dans les domaines du sport, de la culture et de l'art. Sur la base d'une analyse des besoins, différents outils ont été élaborés dans le [guide «Petit Mais Costaud»](#) pour soutenir les communes dans l'élaboration de leur projet FriTime. En cette année 2020 si particulière, les communes membres ont adapté leurs activités pour maintenir leur offre auprès des enfants et des jeunes dans la mesure du possible. L'association a eu le plaisir de pouvoir compter sur deux nouveaux membres: les communes de Villaz et de Belmont-Broye. Terminant leurs quatre premières années FriTime, les communes de Villars-sur-Glâne et de Matran sont intéressées à

² Le Grand Conseil a accepté le 11 septembre 2019 d'augmenter la subvention enfance-jeunesse de 170 000 francs à 190 000 francs pour les années 2020 et 2021, et de l'élever à 200 000 francs dès 2022 de manière à mieux soutenir les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique enfance-jeunesse.

continuer leur programme d'activités en bénéficiant du soutien méthodologique et financier de FriTime pour deux années supplémentaires. Arrivant à terme des 6 années de projet FriTime subventionnées, les communes d'Ursy et de Cugy ont décidé elles aussi de poursuivre l'aventure FriTime. Suite à de nouveaux contacts pris avec les communes du canton, Riaz, Semsales, La Verrerie, Saint-Martin, Le Flon et Marly ont montré de l'intérêt à mettre en place soit un projet FriTime, soit un projet FriTime *Piccolo*. L'assemblée générale qui offre chaque année aux communes FriTime l'occasion d'avoir de riches échanges entre elles, a malheureusement dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

5. Easyvote et participation civique des jeunes

Easyvote est un projet national proposé par la Fédération suisse des Parlements de jeunes (FSPJ) qui vise à renforcer le sentiment civique chez les jeunes ainsi que leur participation aux votations et élections. Après avoir mené en 2019 une campagne de sensibilisation auprès des communes fribourgeoises pour les encourager à s'abonner à la brochure Easyvote, le groupe de travail piloté par la Chancellerie sur le thème de la citoyenneté des jeunes, a décidé d'accorder une subvention à la FSPJ afin d'intégrer dès 2021 les sujets cantonaux de votation à la brochure Easyvote, en plus des sujets fédéraux, et de réduire de 50 centimes le coût d'abonnement des communes à la brochure Easyvote. Le bilan est très positif puisque 13 communes ont désormais conclu un abonnement annuel à la brochure Easyvote. Il s'agit des communes d'Attalens, Bulle, Bossonnens, Chapelle, Châtel-St-Denis, Chénens, Crésuz, Fribourg, Grolley, Le Pâquier, St-Aubin, Vuadens et Wünnewil-Flamatt.

Le GT interdirectionnel «Citoyenneté des jeunes» a également décidé de faire une première vidéo cantonale lors de la votation de novembre 2020 relative à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Cette vidéo, qui explique les enjeux de manière simplifiée, a été publiée sur le site de l'Etat de Fribourg et largement diffusée sur les réseaux sociaux. Finalement, il a été décidé de mener un mini-sondage auprès des enseignant-e-s du S2 pour évaluer la pertinence de l'outil *Easyvote School* et la qualité du matériel didactique qui l'accompagne.

6. Coordination nationale et romande

Conférence nationale de la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

2020 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale puisque la Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) a tenu sa troisième assemblée plénière à Schaffhouse au mois de septembre. Durant cette conférence, le thème du coronavirus et de son impact sur les enfants et les jeunes ont été bien entendu au centre des discussions. Un autre thème intensivement débattu a été l'évaluation de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) ainsi que les perspectives de financements fédéraux destinés aux cantons suite à la fin du programme de soutien au développement des politiques cantonales via l'article 26 de la LEEJ. Lors de cette conférence, les représentants cantonaux ont émis le souhait que le programme d'impulsion fédéral soit prolongé puisque, selon les résultats de l'évaluation, il a permis de soutenir avec succès le développement des politiques enfance&jeunesse dans les cantons grâce à un soutien de projet sur trois ans. Comme alternative, les délégués cantonaux ont demandé de pouvoir déposer des projets selon l'article 11 en bénéficiant de critères assouplis pour l'octroi d'aides financières aux cantons et

aux communes. En effet, l'évaluation a montré que très peu de cantons et de communes ont pu jusque-là obtenir un soutien de la part de l'OFAS étant donné l'exigence fédérale que les projets soumis aient une importance nationale et valeur de modèle. Finalement, les représentants cantonaux ont pu prendre connaissance des résultats de la première enquête nationale de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse réalisée par la Haute école de travail social (FHNW). Cette enquête montre des différences frappantes entre régions linguistiques et entre communes rurales et urbaines ce qui pose la question de l'égalité de traitement entre les enfants et les jeunes vivant en Suisse.

Conférence latine des Délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CLDEJ)

Les délégué-e-s à l'enfance et la jeunesse des cantons latins se sont réunis très régulièrement en visio-conférence pendant toute l'année 2020 afin de coordonner les mesures de protection à prendre dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse pour lutter contre la propagation du coronavirus tout en encourageant les acteurs du terrain à poursuivre l'organisation des activités socio-éducatives avec les enfants et les jeunes ainsi que la tenue des camps d'été et des activités de vacances.

Fribourg, le 8 janvier 2021